

nacre

LES POINTS FORTS

Un accompagnement « de A à Z »

lors des phases cruciales de la création-reprise d'une entreprise, organisé et financé par les pouvoirs publics avec l'appui de la Caisse des dépôts.

Une contractualisation

entre le créateur et son accompagnateur.

Un soutien financier

renforcé, avec un prêt à taux zéro Nacre jusqu'à 10 000€ et un prêt bancaire complémentaire.

Un appui personnalisé au nouveau dirigeant d'entreprise, d'une durée de trois ans après la création ou la reprise de l'entreprise.

Un label de qualité.

La garantie d'un accompagnement de qualité, effectué par des opérateurs de proximité.

Un appui pour la négociation avec les banques.

L'objectif de Nacre :

vous aider à concrétiser votre projet de création ou reprise d'entreprise en quelques mois, et donner à cette entreprise toutes les chances de se développer durablement.

À qui s'adresser ?

Les opérateurs:

Mamoudzou

Adie : 0269 61 00 00

5 rue de la Pompe 97600 Mamoudzou
mayotte@adie.org

BGE (Boutique de Gestion) :

5 rue de la Pompe 97600 Mamoudzou
0269 61 13 82
contact@bgmayotte.com

Dzoumogné

Adie : 0269 61 12 53

Lot n°21 Sim Bandraboua

Chirongui

Adie: 0269 61 00 00

51 route nationale Cavanibé

Dieccte

3 bis rue Mahabou
97600 Mamoudzou
0269 61 13 14 ou 0269 61 16 57

Pour en savoir plus sur le Nacre
www.emploi.gouv.fr/nacre

976.emploi@dieccte.gouv.fr

Direction des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
de Mayotte

nacre

NOUVEL ACCOMPAGNEMENT POUR
LA CRÉATION ET LA REPRISE D'ENTREPRISE

À MAYOTTE

VOUS AIDER À **CRÉER** OU **REPRENDRE**
UNE ENTREPRISE, PUIS À LA **DÉVELOPPER**



PRÉFET
DE MAYOTTE



Témoignage

« La SARL DEPOT EXPRESS MAYOTTE (DEM), a débuté son activité en septembre 2010 avec 2 salariés. Aujourd'hui Mr Malidi Chamsidine dirige deux autres activités : Point Sport (vente de vêtements et d'équipements de sport et de loisirs) ainsi qu'une activité de vente d'accessoires mobiles (MAM). A ce jour, il continue son développement avec 6 salariés. »

C'est un nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise, adapté aux besoins des porteurs de projets.

Il intervient dès le montage du projet et jusqu'à trois ans après la création-reprise de l'entreprise.

Pour qui ?

Ce dispositif est destiné

- aux personnes salariées ou licenciées qui reprennent leur entreprise en difficulté
- aux demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de 3 mois, régulièrement actualisés
- aux jeunes de moins de 31 ans.

Comment ?

Un parcours coordonné en trois phases :
Pour entrer dans le parcours Nacre, vous devez avoir au minimum commencé à formaliser votre projet.
Nacre se compose de trois grandes étapes appelées « phases métier » :

1 Aide au montage du projet

Vous bénéficiez d'une assistance technique : un conseiller expert vous aide à élaborer un dossier solide pour présenter votre projet aux financeurs.

2 Appui pour le financement du projet

Durant cette phase métier, la pertinence économique et la structure du plan de financement de votre projet sont validées avec votre conseiller. Vous êtes accompagné dans vos relations avec les banques. Un prêt à taux zéro Nacre et un prêt bancaire ou assimilé complémentaire peuvent être mobilisés.

3 Appui au développement de l'entreprise

En tant que nouveau dirigeant, vous êtes conseillé dans vos choix de gestion, dans vos stratégies de développement de l'entreprise, pour l'embauche de salariés...

Vous pouvez entrer dans le parcours Nacre en phase 1 ou directement en phase 2. L'entrée directe en phase 3 est possible uniquement pour les chefs d'entreprises immatriculés depuis moins de deux ans.

Contrat d'accompagnement Nacre

À l'entrée de chaque phase, vous signez un contrat d'accompagnement avec l'opérateur d'accompagnement : chacun s'engage sur le parcours à réaliser

Prêt à taux zéro Nacre

Le montant du prêt à taux zéro Nacre peut aller jusqu'à 10 000€. Il est remboursable dans un délai maximum de cinq ans.

Ce prêt vous est attribué après expertise de votre projet de création ou de reprise d'entreprise, lors de la phase métier 2. L'attribution de ce prêt est couplée à l'obtention d'un prêt bancaire ou assimilé.

Expertise spécialisée

Lors des phases métier 1 et 3, un achat d'expertise spécialisée complémentaire est possible auprès d'experts Nacre, comme, par exemple, une formation sur les réglementations propres à un secteur d'activité particulier, des conseils sur le dépôt d'un brevet...

Des professionnels vous accompagnent

Cet accompagnement en trois phases est réalisé par des professionnels de la création-reprise d'entreprise :

Les opérateurs d'accompagnement Nacre.

Il s'agit d'opérateurs labellisés et ayant passé une convention avec l'État et la Caisse des dépôts. Ils peuvent être publics, privés, associatifs...

Le label Nacre garantit qu'ils maîtrisent les problématiques propres à la création-reprise d'entreprise, en particulier celles des créateurs éloignés de l'emploi à qui ils offrent un service de qualité. Pour entrer dans le parcours Nacre, vous devez contacter l'un de ces opérateurs. Vous pouvez choisir celui qui vous convient. Il doit également être d'accord pour vous accompagner dans votre projet.

Vous signerez alors ensemble un contrat d'accompagnement Nacre.